



Concernant les assedics guadeloupéene

Par **macha allah**, le **01/06/2009** à **05:01**

Bonjour,

je m adresse à vous aujourd'hui car je suis dans une détresse totale vous êtes mon dernier secours .je réside en guadeloupe depuis décembre 2008,je suis censée percevoir mes allocations chômage normalement car je suis inscrite depuis octobre en métropole.A mon départ je leur ai indiqué que j allais vivre aux antilles et bien entendu on m a dit qu'il n'y avait pas de problèmes.Je vous précise :je suis de nationalité marocaine avec un titre de séjour de 10 ans périmé en 2011.SUR CE LORSQU'IL A FALLU QUE JE M'INSCRIVE DONC A POINTE A PITRE aux assedics on m'a légèrement envoyé sur les roses ,excusez moi l'expression mais c'est tout à fait le cas ;en me disant que je n'étais pas dans mes droits en guadeloupe ,qu'il fallait que je retourne en métropole pour faire une extension de titre de séjour.je tiens à vous préciser que mon transfert de dossier a été fait aux mois de décembre de métropole donc en guadeloupe tout en étant accordé.par conséquent je ne comprends pas cet accord puisque je n'ai soit dit en passant pas le droit de percevoir mes allocations aux antilles.Une autre précision nous avons eu grève pendant 3 mois où tout a été bloqué.sur ce j'ai tout de même perçu au mois de mars la moitié de ce qui était prévu.Quand je suis allée prendre les renseignements aux assedics on m'a dit que c'était une erreur, que je n'aurais pas dû toucher même la moitié.Comprenez que je sois perdue je suis sans ressources depuis cela.Je souhaiterais bien que vous fassiez le tour de la question pour me dire où je peux gérer cette situation sur place car je n'ai pas les finances de rentrer en métropole.MERCI d'avance de votre compréhension. EN ATTENTE d'une réponse satisfaisante,veuillez agréer mes sincères salutations. MACHA ALLAH